
	<p align="center">République du Bénin</p> <p align="center">Ministère de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières</p> <p align="center">Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles</p> <p align="center">Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le système des Aires Protégées (PIFSAP) PROJET N° : 00076343</p>	 <p align="center"><i>Au service des peuples et des nations</i></p>
---	---	--


COMMUNE DE BANTE

ARRONDISSEMENT D'AGOUA

VILLAGE DE N'TCHON



**PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION SIMPLIFIE
DE LA FORET SACREE FELEA**

	<p align="center">République du Bénin</p> <p align="center">Ministère de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières</p> <p align="center">Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles</p> <p align="center">Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le système des Aires Protégées (PIFSAP) PROJET N° : 00076343</p>	 <p align="center"><i>Au service des peuples et des nations</i></p>
---	---	--

Accord de mise en œuvre

Approuvé au nom de :	Signature	Date	Nom/Titre
Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles			Colonel Théophile KAKPO DGFRN
Mairie de la Commune de Bantè			Maire

PREFACE

Dans les pays à faible couvert forestier comme le Bénin, l'intérêt de conserver les ilots de forêts a très tôt préoccupé le Gouvernement et les Organismes de protection de la nature dans la mesure où ces forêts sont par excellence, les lieux de conservation de la diversité biologique originelle et de développement de services éco systémiques.

Les forêts sacrées, longtemps signalées au Bénin sont des ilots forestiers fragmentés qui abritent une ou plusieurs divinités que les populations vénèrent depuis des siècles.

La pertinence de sauvegarder ces forêts sacrées réside donc dans leur importance potentielle en tant que forêts-reliques et en tant que pépinières génétiques et jardins de plantes médicinales, largement utilisées au Bénin.

L'aménagement et la gestion harmonieuse de ces forêts sacrées, patrimoines naturels, reste un enjeu fondamental face à la pression anthropique exercée sur les ressources de ces forêts sacrées liée à l'affaiblissement du pouvoir traditionnel, à la propension des religions monothéistes et à l'agriculture extensive.

Il devient impérieux de développer une stratégie de protection et de gestion afin de renforcer le modèle traditionnel de gestion pour une meilleure conservation de leur potentiel en biodiversité.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le systèmes des Aires Protégées (PIFSAP) qui vise à l'utilisation durable de la biodiversité d'importance mondiale, existant dans les forêts sacrées du Bénin en les intégrant au système formel des aires protégées par le renforcement du cadre juridique et institutionnel et par la promotion d'une projection communautaire de ces forêts sacrées.

Le plan d'aménagement participatif que voici est le résultat d'un processus consensuel entre les différents acteurs des forêts sacrées. C'est également le résultat d'une synergie d'effort du Gouvernement représenté par l'Administration Forestière, les partenaires au développement (le PNUD et le FEM), les Communes, les populations riveraines, les ONGs.

Tous les acteurs locaux notamment les gestionnaires conservateurs des forêts sacrées sont invités au respect et à la mise en œuvre de ce plan sur cinq (5) ans, pour une meilleure conservation de la forêt sacrée Féléa de N'tchon.

Le Directeur Général des Forêts et des Ressources Naturelles

Colonel Théophile KAKPO

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
LISTE DES TABLEAUX.....	3
LISTE DES FIGURES.....	3
AUTEURS /REMERCIEMENTS.....	4
SIGLES ET ACRONYMES	5
DEFINITIONS	6
Synthèse de l'approche méthodologique utilisée	9
1.Phase préparatoire	9
1.1.Synthèse des études et collecte de données et informations sur la zone	9
1.2.Informations et échanges avec les acteurs.....	9
1.3. Formation des acteurs concernés par le processus technique	9
2. Phase de collecte et d'analyse des données sur la situation actuelle de la forêt sacrée	10
2.1.Identification et historique de la forêt sacrée	10
2.2. Elaboration de la carte participative de la forêt sacrée.....	10
2.3.Analyse du fonctionnement ou du dysfonctionnement du système d'exploitation des ressources forestières.....	10
2.4. Identification et analyse des problèmes et contraintes de gestion de la forêt sacrée	10
2.5. Analyse multicritère des enjeux que représente la forêt sacrée	11
2.6.Analyse du dispositif organisationnel de gestion de la forêt sacrée.....	11
2.7. Restructuration, redynamisation ou installation d'une structure de gestion	11
3.Phase d'élaboration du plan d'aménagement et de gestion simplifié	11
3.1. Définition des objectifs de l'aménagement de la forêt sacrée.....	11
3.2.Zonage de la forêt sacrée.....	11
3.3. Elaboration du plan de gestion de la forêt sacrée.....	12
3.4. Elaboration du système de suivi et évaluation de la mise en œuvre du Plan	12
RÉSUMÉ DU PLAN	13
I.Introduction.....	14
1.1.Contexte et justification du plan d'aménagement.....	14
1.1.Cadre juridique et institutionnel de gestion de la forêt	15
II.Etat actuel de la forêt sacrée	16
2.1.Renseignements administratifs.....	16
2.1.1.Présentation de la forêt sacrée	16
2.1.2.Délimitation de la forêt sacrée	16

2.1.3.Historique	16
2.2.Données sur le milieu humain	18
2.2.1.Démographie	18
2.2.2.Ethnies	18
2.2.3.Religions.....	18
2.3.Analyse des enjeux que représente la forêt sacrée Féléa d’Agoua	19
2.3.1.Enjeux écologiques	19
2.3.2.Enjeux Socio culturels ou cultuels	19
2.3.3.Enjeux Economiques.....	19
2.4.Evaluation des ressources de la forêt sacrée Féléa.....	19
2.4.1.Diversité biologique végétale.....	19
2.4.2.Diversité de la faune.....	19
2.4.3.Espèces à introduire	20
2.5.Degré de menace	20
2.6.Analyse institutionnelle.....	21
2.7.Analyse des problèmes par ressource.....	21
III.OBJECTIFS DE L’AMENAGEMENT DE LA FORET SACREE	23
IV.ZONAGE DE LA FORET SACREE.....	23
V.ELABORATION DU PLAN DE GESTION DE LA FORET SACREE	25
5.1 Définition participative des résultats attendus de chaque série.....	25
5.2 Définition consensuelle des règles de gestion de chaque série	25
5.3 Définition des coûts des activités	26
5.4 Plan de gestion	27
VI.DISPOSITIF DE GESTION	29
6.1 Gestion des Produits Forestiers Non Ligneux.....	30
VII.Elaboration d’un plan de gestion environnementale et sociale	30
VIII.Elaboration d’un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan.....	32
8.1Indicateurs de la situation de référence	32
IX.Elaboration du coût de la mise en œuvre du plan simple de gestion	34
9.1 Evaluation des charges	34
9.2 Evaluation des produits	37
Conclusion DU PAGS.....	37
RéférenceS bibliographiqueS	38
ANNEXES	39

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Caractéristiques de la population d'Agoua et des villages environnants	18
Tableau 2: Identification et analyse des problèmes et contraintes de gestion des ressources de la forêt sacrée	22
Tableau 3: Récapitulatif des résultats à atteindre et des activités à mener	25
Tableau 4: Règles consensuelles de gestion des séries	26
Tableau 5: Récapitulatif des coûts unitaires des activités (F CFA)	26
Tableau 6 : Synthèse du plan de gestion de la forêt Féléa d'Agoua	28
Tableau 7: Responsabilités et rôles des parties-prenantes	30
Tableau 8: Plan de Gestion Environnementale et Sociale.....	31
Tableau 9: Système de suivi évaluation de la mise en œuvre du PAGS	33
Tableau 10: Evaluation du coût des charges et répartition entre les PTF	35

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Carte des limites de la Forêt Sacrée Féléa de N'Tchon	17
Figure 2: Diagramme d'exploitation des ressources de la forêt sacrée Féléa	22
Figure 3 : Carte du zonage de la forêt sacrée Féléa de N'tchon	24

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Comité de gestion de la forêt sacrée de Féléa de N'tchon	40
Annexe 2: Shéma de la carte participative de la forêt sacrée de Féléa de N'tchon	41
Annexe 3: Procès-verbal de restitution.....	42
Annexe 4: Liste des participants à l'Assemblée Générale	43
Annexe 5: Lettre de demande de reconnaissance légale adressée au Maire.....	47
Annexe 6: Quelques photos d'élaboration du PAGS	48

AUTEURS /REMERCIEMENTS

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié (PAGS) de la forêt sacrée Féléa de la Commune de Bantè est élaboré par le prestataire, l'Organisation Non Gouvernementale Centre d'Action pour la Protection de l'Environnement et la Santé (CAPES ONG) Email : capesbenin02@hotmail.fr Tél (00229 95407118/ 96819497).

Il est financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Il est élaboré sous la supervision du **Colonel Théophile KAKPO**, Directeur Général des Forêts et des Ressources Naturelles, Directeur National du Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le système des Aires Protégées du Bénin (PIFSAP).

Nous tenons à présenter nos sincères remerciements :

- à toute l'équipe de la Coordination du Projet PIFSAP pour son soutien indéfectible pour la réussite de cette mission,
- aux cadres de la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié,

Nos remerciements vont à l'endroit du Maire de la Commune de Bantè, les cadres de cette Mairie, les élus locaux, les dignitaires, gestionnaires de la forêt sacrée Féléa, le Roi, chefs féticheurs, populations riveraines (hommes femmes, vieux et jeunes) pour leur mobilisation constante, leur disponibilité tout au long du processus d'élaboration de ce PAGS.

SIGLES ET ACRONYMES

AGR	: Activités Génératrices de revenus
CCIS	: Comité Communal de Coordination et de Suivi de l'Intégration de la Forêt Sacrée
CLFS	: Comité Local de gestion de la Forêt Sacrée
DC	: Directeur de Cabinet
DGFRN	: Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
FS	: Forêt Sacrée
CAPES	: Centre d'Action pour la Protection de l'Environnement et la Santé
IEC	: Information Education Communication
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
MDGLAAT	: Ministère de la Décentralisation de la Gouvernance Locale de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire
MECGCCRPNF	: Ministère de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques du Reboisement de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières
MEHU	: Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAGS	: Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifiée
PDC	: Plan de Développement Communal
PIFSAP	: Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégées du Bénin
PGES	: Plan de Gestion Environnemental et Sociale
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
R/SCEPN	: Responsable de la Section Communale de l'Environnement et de la Protection de la Nature
SCDR	: Section Communale de Développement Rural
SGM	: Secrétariat Général du Ministère

DEFINITIONS

Aires protégées : Zones terrestres et/ou maritimes spécialement destinées à la protection et au maintien de la diversité biologique, des ressources naturelles ainsi que des ressources culturelles afférentes; et zones gérées par des moyens juridiques ou d'autres moyens efficaces (UICN, 2004). Les catégories d'aires protégées reposent sur des objectifs de gestion (définis par l'UICN) et, au niveau de l'intensité de leur utilisation par l'homme, vont de la réserve naturelle strictement protégée à la région à usage multiple (p. ex. forêts communautaires).

Biodiversité : Variété des espèces vivant sur terre. En termes pratiques, la biodiversité comprend les gènes, les espèces et les écosystèmes. La diversité génétique se réfère à la variation au sein ou entre des populations d'une même espèce. La diversité des espèces fait référence au nombre d'espèces de plantes ou d'animaux différents (y compris les micro-organismes) regroupés dans un site ou un habitat; la diversité des écosystèmes se rapporte à la variété des écosystèmes, des habitats, des types de forêts ou communautés, chacun d'eux étant composé d'un ensemble distinct de gènes, d'espèces et d'éléments distinctifs terrestres et climatiques (Agbangla & Fandohan, 2010b).

Cadre institutionnel : Rôles, mandats ainsi que structures fonctionnelles et administratives des diverses parties prenantes organisées. Ce cadre comprend les institutions gouvernementales au niveau central et décentralisé, les organisations non gouvernementales, les organisations à base communautaire ou autres organisations locales ainsi que les compagnies privées et celles qui les représentent. Dans de nombreux cas, les formes d'organisation traditionnelle de la société constituent des agents puissants du cadre institutionnel (Agbangla & Fandohan, 2010b).

Conservation : Toutes les actions visant à préserver et à réhabiliter les forêts tropicales, et particulièrement celles qui sont conçues pour protéger ou restaurer la diversité biologique, y compris les fonctions écologiques, de l'écosystème forestier en question et pour préserver en même temps, autant que possible, sa valeur utilitaire actuelle et future pour l'humanité, et en particulier pour les populations forestières" (Agbangla & Fandohan, 2010b).

Dégradation de la forêt : Changement du type de forêt (de dense à ouverte) affectant négativement le peuplement ou le site, et abaissant la capacité de production. La dégradation n'est pas incluse dans les estimations de déforestation (Agbangla & Fandohan, 2010b).

Forêt sacrée : Tout espace forestier servant d'habitat à une multitude de divinités vénérées par les populations locales (Sokpon *et al.*, 1998).

Gestion durable des forêts : La gestion et "l'utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et dans le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, au niveau local, national et mondial, sans causer de préjudice à d'autres écosystèmes" (Agbangla & Fandohan, 2010b).

Plan d'aménagement : Document dans lequel est décrite la structuration spatiale, à réaliser dans une période donnée, d'une forêt en fonction d'un ou de plusieurs objectifs définis (conservation, écotourisme, production, protection, transhumance, agroforesterie, ou autres) (Agbangla & Fandohan, 2010b).

Plan de gestion : Document qui décrit la méthodologie à suivre, les rôles des différents intervenants ainsi que le calendrier et les sources de financement pour réaliser le plan d'aménagement (Agbangla & Fandohan, 2010b).

Plan de gestion environnementale et sociale : C'est un plan qui présente les mesures envisageables afin d'atténuer les effets négatifs et maximiser les effets positifs de la mise en œuvre du plan d'aménagement de la forêt (Agbangla & Fandohan, 2010b).

Ressources forestières : Réserves croissantes de plantes, d'animaux et de micro-organismes; ainsi que la lumière, l'air, les minéraux et les substances nutritives formant les écosystèmes forestiers. Ces ressources peuvent résulter d'une combinaison d'espèces régénérées naturellement ou artificiellement (Agbangla & Fandohan, 2010b).

Série de culte : La série de culte dont le but est d'assurer la durabilité des principales fonctions de la forêt. Ces fonctions comprennent les rites, les cimetières, les appâtâmes servant d'abri aux conservateurs de la forêt, les espaces de traitement de certaines maladies. Elles sont installées généralement au cœur de la forêt surtout celles de petite superficie ou à tous autres endroits appropriés et arrêtés par les conservateurs (Agbangla & Fandohan, 2010b).

Série de protection : Dans le cas du présent PAGS, la série de protection comprend des portions de la forêt longeant les principaux cours d'eau ou les écosystèmes sensibles dont la dégradation causerait des dangers à l'environnement et vouées spécialement à la protection ou

au maintien de la diversité biologique, ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées et gérées par des moyens efficaces (noyaux centraux). Leur exploitation est interdite (Agbangla & Fandohan, 2010b).

Zonage : Le découpage de la forêt en séries ou zones auxquelles on attribue des activités spécifiques et les conditions d'utilisation de la forêt dans chacune d'elles. Le zonage permet de planifier dans l'espace les objectifs de l'aménagement (Agbangla & Fandohan, 2010b).

Synthèse de l'approche méthodologique utilisée

Trois phases d'étude ont été considérées pour la réalisation du travail. Il s'agit de la phase préparatoire, la phase de collecte et d'analyse des données sur la situation actuelle de la forêt sacrée et de la phase d'élaboration du plan d'aménagement et de gestion simplifié.

1. Phase préparatoire

1.1. Synthèse des études et collecte de données et informations sur la zone

La revue documentaire a permis de collecter des données telles que la zone agro écologique ou région forestière abritant la forêt, le relief, la pluviosité annuelle, la température moyenne annuelle, l'hydrographie, les caractéristiques du (des) sol(s) et le milieu humain. Les documents consultés sont constitués des politiques, stratégies et conventions internationales auxquelles le Bénin a adhéré, le Plan de Développement de la Commune, le Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune, les rapports d'études sur la cartographie et la biodiversité sur la forêt sacrée.

1.2. Informations et échanges avec les acteurs

Cette étape a consisté à obtenir l'adhésion des groupes cibles et compléter les informations manquantes. Elle s'est basée sur l'élaboration d'une note d'information, la mise à jour de la logistique, l'organisation d'une séance d'information avec les agents forestiers et autorités au niveau communal, administratives et traditionnelles : Maire, Conseil Communal et conseil villageois d'une part et gestionnaires des forêts sacrées, responsables des autres divinités d'autre part.

1.3. Formation des acteurs concernés par le processus technique

Cette étape a permis d'élaborer le support d'information, de faire le point des capacités des représentants (niveau d'instruction, formation spécifique reçue, etc.); de présenter la démarche et la synthèse de l'étude de base, de faire approprier le processus d'élaboration et de valider le planning de déroulement avec précision des responsabilités de chaque acteur.

2. Phase de collecte et d'analyse des données sur la situation actuelle de la forêt sacrée

2.1. Identification et historique de la forêt sacrée

Elle a permis d'identifier la forêt sacrée, ses divinités, les collectivités responsables, les interdits, les tabous et de retracer les principaux événements historiques intervenus sur le site de la forêt sacrée.

2.2. Elaboration de la carte participative de la forêt sacrée

Elle s'est faite au cours d'un entretien semi structuré avec les gestionnaires, chef traditionnel, chef de cultes, les représentants des différentes couches sociales. L'élaboration de la carte participative a consisté à la représentation des limites de la forêt sacrée en les nommant, l'identification et la localisation des ressources importantes de la forêt sacrée ; la localisation des divinités et sites éco-touristiques potentiels; l'identification et la localisation des voies d'accès à la forêt et les sentiers qui s'y trouvent.

2.3. Analyse du fonctionnement ou du dysfonctionnement du système d'exploitation des ressources forestières

Cette étape a permis l'identification des différentes ressources de la forêt sacrée et des acteurs impliqués dans leur exploitation. Elle a donc permis l'identification des ressources à usage individuel ou non ainsi que l'analyse de leur tendance. De même, cette étape a permis l'identification et l'analyse des contraintes liées à la disponibilité et l'accès aux ressources.

L'identification des éléments du dysfonctionnement et des solutions pour y remédier a été effectuée au cours d'un entretien semi structuré. Elle a permis de faire le diagramme de fonctionnement du système d'exploitation et le diagramme des tendances évolutives des ressources.

2.4. Identification et analyse des problèmes et contraintes de gestion de la forêt sacrée

Cette étape a consisté à l'analyse des problèmes et contraintes de gestion des ressources de la forêt sacrée et l'identification des causes, des effets et solutions pour une gestion durable des ressources de la forêt.

2.5. Analyse multicritère des enjeux que représente la forêt sacrée

Cette analyse est faite sur les plans écologiques, socioéconomiques, culturels et politiques. Elle s'est basée sur des séances avec des membres du comité (gestionnaires, chef traditionnel, chefs de cultes, ...).

2.6. Analyse du dispositif organisationnel de gestion de la forêt sacrée

Elle a permis d'inventorier les structures traditionnelles responsables de la gestion de la forêt sacrée et d'analyser leur fonctionnement afin de cerner la possibilité de les restructurer ou de les redynamiser ou d'en installer de nouvelles.

2.7. Restructuration, redynamisation ou installation d'une structure de gestion

Elle a permis de confirmer ou de restructurer le dispositif organisationnel de gestion de la forêt. A cet effet, des entretiens avec les acteurs (gestionnaires, chef traditionnel, chefs de cultes, CCIS,) ont concerné l'installation d'une structure faîtière et l'organisation des élections ou désignation de nouvelles structures.

3. Phase d'élaboration du plan d'aménagement et de gestion simplifié

3.1. Définition des objectifs de l'aménagement de la forêt sacrée

Elle a consisté au cours d'un atelier communal regroupant les membres des Comités locaux ceux du Comité Communal de Coordination et de Suivi de l'intégration de la forêt sacrée, les représentants de l'inspection forestière, de la Coordination du projet, les élus locaux etc. de définir un ou des objectifs à assigner à la forêt sacrée en vue de planifier les actions à y mener. Elle s'est basée sur le rappel des tendances actuelles de la forêt sacrée, les principaux problèmes, les solutions proposées, la ou les vocation(s) et les enjeux définis.

3.2. Zonage de la forêt sacrée

Cette étape a permis d'installer sur la carte participative de la forêt sacrée les lieux d'implantation des différentes Unités d'Aménagement ou séries. Elle a été réalisée avec un groupe d'acteurs constitués des gestionnaires, chef traditionnel, chefs de cultes, des représentants des différentes couches sociales (jeunes, femmes, adultes et vieux). Les principaux critères de découpage retenus par les acteurs sont: (i) les divinités existantes dans la forêt sacrée, (ii) l'état actuel de conservation ou de dégradation des écosystèmes et la rareté

ou l'importance des espèces végétales et ou animales s'y trouvant et (iii) la satisfaction des besoins des gestionnaires et/ou populations riveraines.

3.3. Elaboration du plan de gestion de la forêt sacrée

Elle a permis de préciser les mesures nécessaires à prendre chaque année ou chaque campagne en vue d'atteindre les objectifs fixés par les populations riveraines de la forêt sacrée.

3.4. Elaboration du système de suivi et évaluation de la mise en œuvre du Plan

Elle s'est basée sur la définition des indicateurs de la situation de référence, des indicateurs de suivi (suivi de la conservation, suivi éco tourisme et suivi d'autres activités productrices). Ces différents indicateurs ont été opérationnalisés.

RÉSUMÉ DU PLAN

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié (PAGS) de la forêt sacrée Féléa du village de N'tchon dans l'Arrondissement d'Agoua est élaboré dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le système des Aires Protégées avec la participation active des communautés rurales, chefs de culte, autorités traditionnelles et politico administratives. La forêt sacrée Féléa couvre une superficie de 42ha 99a 12ca. L'évaluation des ressources de cette forêt, montre qu'elle possède une diversité biologique assez fournie tant en espèces animales que végétales. De plus, elle présente des enjeux écologiques, culturels ou culturels et économiques.

Dans le cadre de l'aménagement de cette forêt sacrée quatre activités sont retenues pour assurer la protection de la forêt sacrée. Il s'agit de : (01) reboiser la forêt sacrée, (02) délimiter la forêt avec les plants forestiers, (03) sensibiliser la population contre tout acte de chasse, d'agriculture et de feu de brousse (04) réaliser des pare feux. Des activités sont prévues pour développer les sources alternatives de revenus et le tourisme il s'agit de : (01) aménager des bas-fonds pour ceux qui exploitent la forêt (02) appuyer et équiper les groupements de femmes pour la production de gari et du fromage et (03) réfectionner le bâtiment ayant abrité les premiers habitants du village pour le tourisme. Le cadre institutionnel dans lequel évolueront les différents acteurs impliqués dans la gestion de la forêt tient compte des principes de la Gouvernance par les communautés locales, et associe toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du PAGS à savoir : le maître d'ouvrage (Mairie de Bantè) qui apporte un appui légal les maîtres d'ouvrage délégué (CLFS et la population) et l'organe d'habilitation (PIFSAP). Ces parties prenantes se partagent les responsabilités de mise en œuvre des dispositions du PAGS, de suivi évaluation et de contrôle. En outre les mesures d'atténuation des effets négatifs et la maximisation des effets positifs de la mise en œuvre du PAGS sont proposées à travers un plan de gestion environnemental et social. La mise en œuvre de ce PAGS, prévue pour une période de cinq (05) ans sera assurée au niveau de la forêt un Comité local de gestion de la forêt sacrée de dix sept membres et ayant à sa tête un bureau de cinq membres. Un comité communal de coordination et de suivi de l'intégration (CCIS) coordonne les activités du comité local en vue d'une gestion durable des ressources naturelles renouvelables de cette forêt. Le coût de mise en œuvre du PAGS hormis l'aménagement du bas fonds est estimé à Onze millions trois cent dix mille francs (11 310 000 FCFA).

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification du plan d'aménagement

Dans les pays à faible couvert forestier comme le Bénin, l'intérêt de conserver les îlots de forêts a très tôt préoccupé le Gouvernement et les Organismes de protection de la nature dans la mesure où ces forêts sont par excellence, les lieux de conservation de la diversité biologique originelle et de développement de services éco systémiques. Les forêts sacrées, longtemps signalées au Bénin sont des îlots forestiers fragmentés qui abritent une ou plusieurs divinités que les populations vénèrent depuis des siècles. Les travaux scientifiques ont dressé un inventaire complet des forêts sacrées au Bénin (Sokpon *et al.*, 1998). Bien que les forêts sacrées bénéficient d'une protection culturelle et religieuse, elles subissent de nos jours de forte pression de dégradation liée à la pression démographique et socio-économique de plus en plus aiguës (extension des champs de cultures, habitations, exploitation frauduleuse des arbres de valeur, feux de brousse, influence de nouvelles religions). Afin d'arrêter ou de maîtriser le taux actuel de perte de biodiversité, la gestion durable des « forêts sacrées » peut constituer un moyen pratique d'accomplir ce but.

La commune de Bantè se trouve dans cette dynamique. Pour atténuer les diverses pressions subies par les forêts, la commune de Bantè dans ses orientations stratégiques à l'horizon 2025, vise à assurer un environnement durable à travers la valorisation des ressources naturelles. De ce fait, la commune a adopté un programme d'accroissement et de gestion durable des ressources naturelles qui représente 38,34% du coût total du budget du Plan de Développement Communale. Ce programme s'occupe de la bonne gestion et d'un meilleur aménagement de l'espace communal puis de la gestion durable des ressources naturelles. (Comité de Pilotage PDC2 Bantè, 2010). La commune de Bantè accorde donc une importance capitale à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles. C'est dans ce contexte de sauvegarde de la biodiversité que la Commune de Bantè en partenariat avec le projet d'intégration des forêts sacrées dans le système des aires protégées a voulu doter les forêts sacrées de Bantè de plan d'Aménagement et de Gestion simplifiée. Il importe d'examiner le cadre juridique et intentionnel de gestion de la forêt en général et de la forêt sacrée en particulier au Bénin.

1.1. Cadre juridique et institutionnel de gestion de la forêt

Le Bénin s'est doté d'un arsenal juridique pour la bonne gestion de ses ressources naturelles. La loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin est la première loi garantissant la bonne gestion de la diversité biologique dans la mesure où elle stipule en son article 27 : «Toute personne a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement ».

L'environnement juridique béninois de gestion des forêts et ressources naturelles comprend des textes nationaux et internationaux.

La loi 93-009 portant régimes des forêts en République du Bénin et le décret N°96-271 du 02 Juillet 1996 portant modalités d'application de la loi suscitée. La décentralisation n'a pas donné aux Communes une compétence exclusive pour la gestion des forêts préexistantes comme les forêts sacrées. En effet, la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en république du Bénin est la clé de voute s'agissant des compétences et des modalités de leur exercice en matière de forêts. Elle peut alors de sa propre initiative, créer et gérer des « plantations » et des « espaces verts » et tout aménagement public visant à l'amélioration du cadre de vie. Par ailleurs en 2004 on note une nouvelle politique en matière de la gestion de la faune à travers l'adoption et la promulgation de la loi 2002-16 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin.

Des insuffisances subsistent en ce qui concerne des textes règlementaires en matière de gestion des forêts sacrées au Bénin. C'est ce qui justifie l'arrêté interministériel N°021/MEHU/MDGLAAT/DC/SGM/DGFRN/SA du 16 novembre 2012 fixant les conditions de gestion durable de la forêt sacrée en République du Bénin pris dans le cadre de la mise en œuvre du PIFSAP.

Le projet initié à la protection des forêts sacrée, dénommé « Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le système des Aires Protégées du Bénin » (PIFSAP), est cofinancé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), les Communes bénéficiaires, le PNUD et le Gouvernement du Bénin. Le but du Projet est de conserver la biodiversité d'importance mondiale présente au Bénin en protégeant et en gérant de façon durable les ressources forestières biologiquement et culturellement importantes. Il a prévu entre autres activités clés, l'élaboration de Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié (PAGS) des forêts sacrées, la création et la maintenance des institutions locales de gestion des forêts avec le mandat et la capacité de conserver les ressources de la biodiversité contenues dans ces forêts au sein des 10

groupes de forêts. PIFSAP pour doter chacune des forêts sacrées d'un outil de gestion, a sollicité le service du Centre d'Action pour la Protection de l'Environnement et la Santé (CAPES ONG) pour conduire le processus d'élaboration du plan d'aménagement et de gestion simplifié de la forêt sacrée Féléa du village de N'tchon dans la Commune de Bantè.

II. Etat actuel de la forêt sacrée

2.1. Renseignements administratifs

2.1.1. Présentation de la forêt sacrée

La forêt sacrée Féléa propriété de la collectivité Omongou, n'est pas régie par un arrêté de classement. Elle est située dans le village de N'Tchon, Arrondissement d'Agoua dans la Commune de Bantè. En effet, la Commune de Bantè est située à l'extrême Nord-Ouest du Département des collines. Elle est limitée au Nord par la Commune de Bassila, au Sud par la Commune de Savalou, à l'Est par la Commune de Glazoué et à l'Ouest par la République du Togo. Elle est composée de trente-quatre (34) villages et quartiers de ville répartis dans neuf (09) Arrondissements qui sont : Agoua, Akpassi, Atokolibé, Bantè, Bobé, Gouka, Koko, Lougba et Pira. Elle couvre une superficie de 2695 km² (Afrique Conseil, 2006).

2.1.2. Délimitation de la forêt sacrée

La forêt sacrée Féléa est située au milieu du village et limitée au Sud par le village Ntchon, au Nord par la Commune de Bantè, à l'Est par la route Agoua- Bobè et à l'Ouest par la route Inter Etat n°3. Elle est entourée du domaine de la collectivité royal où on cultive de l'igname du maïs et du soja. Elle couvre une superficie de 42ha 99a 12ca (PIFSAP, 2012b) (figure 1).

2.1.3. Historique

D'origine ancestrale la forêt sacrée Féléa était le lieu d'habitation des princes d'Agoua nommé Djagou, Babalao et Tchassi. Ils ont fui la guerre et se sont installés dans la forêt et on dit qu'ils sont arrivés chez eux et attendent celui qui viendra les déplacer de nouveau lieu. Ils y ont laissé beaucoup de fétiches, de protection pour le village et des sacrifices d'où la forêt est devenue sacrée. Les fétiches qu'ils ont laissés sont : Fâmi qui a pour rôle de protéger la population et Edjobê qui est un serpent de la forêt qui protège tout le village.

Chaque année, des sacrifices se font durant le mois de Janvier pour implorer la paix. Ils sont faits avec, un mouton, un coq, une poule, de la farine de maïs, de l'huile rouge et du tchoukoutou. Le chef culte est issu de la famille royale Omongou.

Il est interdit dans la forêt de se battre de faire l'amour, et de commettre des actes de meurtre. Le non-respect de ces interdits conduit à une absence de pluie dans le village et il faut recourir aux sacrifices avant d'obtenir à nouveau la pluie. Les ethnies autorisées à faire des sacrifices dans la forêt sont les Tcha.

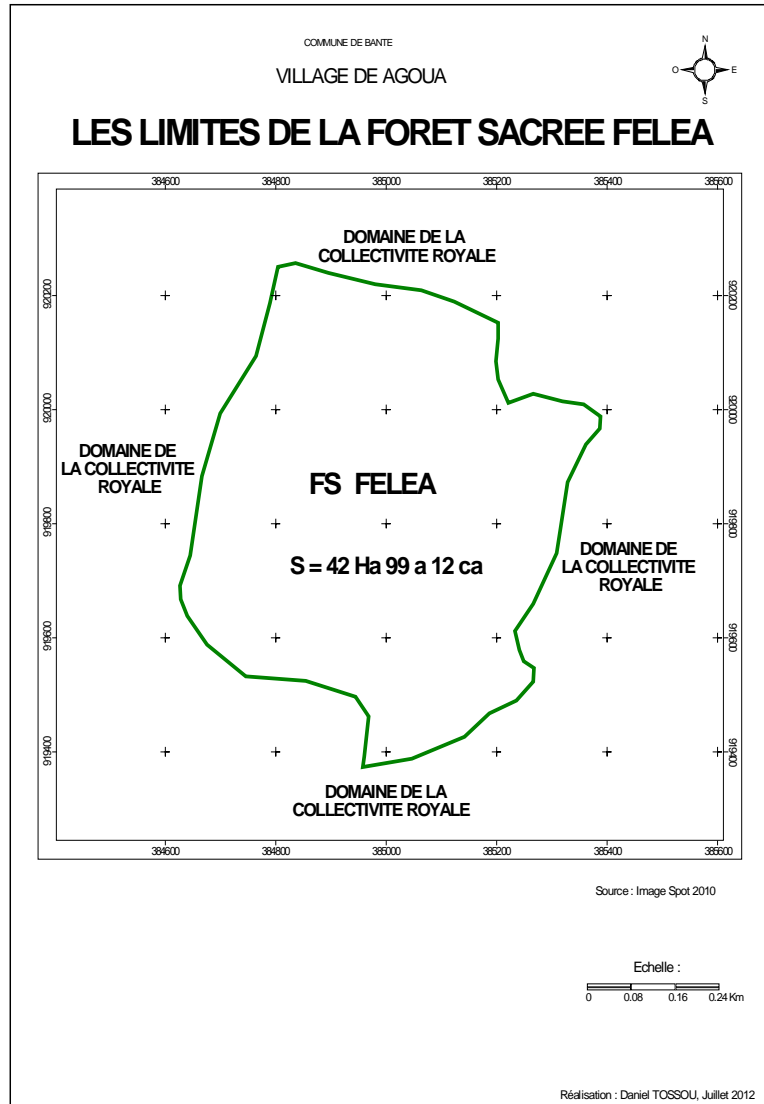
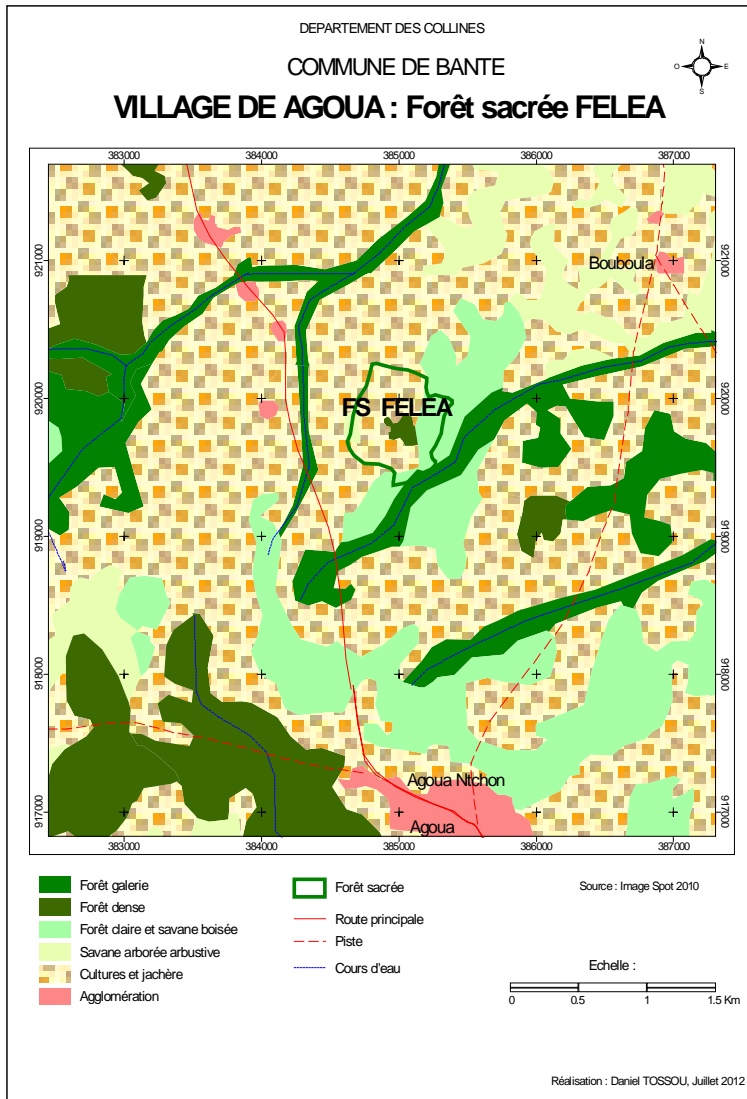


Figure 1: Carte des limites de la Forêt Sacrée Féléa de N'Tchon

2.2. Données sur le milieu humain

2.2.1. Démographie

Le tableau ci-après présente les statistiques sur les populations des différents villages qui entourent N'tchon dans l'Arrondissement d'Agoua. Nous remarquons que N'tchon est le deuxième le plus peuplé de l'Arrondissement d'Agoua. Cette situation est à l'origine de la destruction des ressources de la forêt sacrée.

Tableau 1: Caractéristiques de la population d'Agoua et des villages environnants

Divisions administratives	TOUS MENAGES				MENAGES AGRICOLES		
	Nombre ménage	Population			Nombre ménage	Population	% population agricole
		Totale	Masculin	Féminin			
Arrondissement de Agoua	968	6 276	3 021	3 255	565	4 254	58
Villages							
Kloubou	157	963	475	468	48	366	31
N'tchon Agoua	357	2 217	1 069	1 148	185	1 320	52
Agoua N'tchotché	454	3 096	1 477	1 619	332	2 568	73

Sources: RGPH3, 2002

2.2.2. Ethnies

Plusieurs groupes socioculturels composent la population de N'tchon. Il s'agit des autochtones, Isha et Ifè et des allochtones Idasha, des Mahi, Fon, Djerma et Ibo, Adja, Holli, Peulh, Somba, Lokpa et Kotokoli. Toutes ces ethnies cohabitent pacifiquement dans l'Arrondissement d'Agoua (Afrique Conseil, 2006).

2.2.3. Religions

A côté des religions importées existent des croyances traditionnelles, des divinités telles que Tchankponon : dieu de la terre qui protège les hommes contre les épidémies ; Ogou : dieu du fer qui protège les familles et assure la cohésion et l'harmonie au sein des foyers ; Nrègba : dieu qui chasse les mauvais esprits. Ils sont aussi légion des fétiches sur lesquels s'appuient des hommes et des femmes à la recherche de solution à leurs multiples problèmes. Ce sont entre autres Abouloussi, Boukou, Nigbo, Boukou-Atchoko, Nonnon-Adélé, Nonnon-Adjakpa, Nonnon-Gadjou, Djafou, Adjakiroko, Abaloko, Nabata etc (Afrique Conseil, 2006).

2.3. Analyse des enjeux que représente la forêt sacrée Féléa d'Agoua

2.3.1. Enjeux écologiques

La forêt sacrée Féléa est considérée comme un réservoir de conservation de la biodiversité en ce sens qu'elle abrite 7 espèces ligneuses réparties dans 5 familles, 13 espèces de mammifères, neuf (09) de faunes aviaires réparties dans sept (07) familles, 3 espèces de reptile, et 25 espèces d'entomofaunes avec une plus grande représentation des Hyménoptères et Orthoptères /Caélifères (PIFSAP, 2012b). Elle crée un climat local qui atténue les vents violents, attire les pluies et contribue à l'atténuation des risques et phénomènes extrêmes liés aux changements climatiques.

2.3.2. Enjeux Socio culturels ou culturels

La forêt sacrée Féléa de N'tchon constitue un sanctuaire qui protégeait contre les méfaits de la guerre. C'est un lieu d'initiation, de méditation, de libation pour recevoir divers messages divins et bénédictions de la divinité. Sa conservation contribue à la pérennisation des croyances traditionnelles. Son maintien permet de perpétuer les cérémonies d'initiation et les sacrifices annuels qui se font dans la forêt sacrée Féléa, pour conjurer les mauvais sorts et pour la purification du village de N'tchon.

2.3.3. Enjeux Economiques

A ce niveau, nous pouvons retenir que des produits forestiers non ligneux (escargots, plantes médicinales et fruits) sont exploités par la population.

2.4. Evaluation des ressources de la forêt sacrée Féléa

2.4.1. Diversité biologique végétale

La forêt sacrée Féléa d'Agoua est un îlot forestier sous grande pression anthropique, réduit à quelques individus de grands arbres et de plantation d'*Anacardium occidentale*. On note également la présence de : *Ficus gnaphalocarpa*, *Cassia sieberiana*. La forêt sacrée Féléa a une richesse spécifique de 7 espèces ligneuses réparties dans 5 familles dont les plus importantes sont les Arecaceae Mimosaceae, Anacardiaceae. Plus de 80 % des familles sont mono spécifiques (PIFSAP, 2012b).

2.4.2. Diversité de la faune

Mammifères : La diversité est dominée par : (*Syncerus caffer*), *Guibs anarchés* (*Tragelaphus scriptus*), aulacodes (*Thryonomys swinderianus*), patas (*Erythrocebus patas*), écureuils (*Protoxerus stangeri*), naja, vipères, python royal (*Python regius*), chauve souris (*Lavia frons*),

pintade commune (*Numida meleagri*), rats géants ou cricétomes (*Cricetomys gambianus*), lièvres (*Lepus crawshayi*), arans (*Varanus sp sp*) (PIFSAP, 2012b).

Faune aviaire : Elle est riche de neuf (09) espèces réparties dans sept (07) familles, Aucune espèce migratrice n'a été recensée ni dans la forêt sacrée ni aux abords immédiats. Les espèces aviaires de cette forêt sont : *Falco ardosiaceus*, *Streptopelia senegalensis*, *Streptopelia semitorquata*, *Streptopelia vinacea*, *Pycnonotus barbatus*, *Nicator chloris*, *Laniarius barbarus*, *Pogoniulus chysoconus* et *Saxicola rubertra* (PIFSAP, 2012b).

Reptiles : La diversité des reptiles est dominée par la présence des serpents comme naja, vipère, python royal (*Python regius*) comme la plupart des autres espèces rencontrées dans les forêts sacrées sont des espèces menacées (PIFSAP, 2012b).

Entomofaunes : Elle est assez diversifiée 25 espèces avec une plus grande représentation des Hyménoptères et Orthoptères /Caélifères (PIFSAP, 2012b).

2.4.3. Espèces à introduire

Espèces végétales : *Ceiba pentandra*, *Khaya senegalensis*, *Triplochiton scleroxylon*, *Antiaris toxicaria*, *Prosopis africana*, *Diospyros mespiliformis*

2.5. Degré de menace

La forêt sacrée Féléa à son origine avait une superficie de plus de 400 ha¹. La désacralisation de la forêt par les religions révélées (christianisme et islamisme) a conduit à une fragilisation du pouvoir détenu par les dignitaires dans la conservation de la forêt. L'explosion démographique a conduit à un besoin accru en ressources naturelles. Cela a induit une surexploitation des ressources naturelles notamment celles ligneuses, animales et le sol forestier. Les ressources ligneuses sont exploitées pour la production de charbon et le bois d'œuvre. Les animaux sont surexploités pour la vente et pour la consommation. Le sol forestier est utilisé pour les plantations d'anacarde et pour les cultures vivrières. Ces diverses pressions ont réduit significativement la superficie de la forêt à 42ha 99a 12ca. Si rien n'est fait pour restaurer cette forêt, elle risque de disparaître avec toute la biodiversité qu'elle regorge de même que les savoirs endogènes qui leur sont liés.

¹ Source : Roi d'Agoua

2.6. Analyse institutionnelle

La forêt sacrée Féléa était gérée par le Roi. Chaque année, il organise des sacrifices durant le mois de Janvier pour implorer la paix dans le village. Le chef culte qui assure les sacrifices est issu de la famille royale Omongou. Malgré la volonté manifeste du Roi à conserver le patrimoine hérité de ses aïeux, il est confronté au non-respect des décisions de la cour due aux diverses menaces qui pèsent sur la forêt. A ce jour, un Comité Local de gestion de la Forêt Sacrée est installé pour une meilleure conservation de la forêt. Le CLFS est l'organe de gestion et de suivi de l'exécution des activités d'aménagement de la forêt sacrée. La structuration de ce comité est le suivant : un (1) représentant de chaque collectivité gestionnaire de la forêt sacrée désigné par ses pairs, deux (2) représentants des propriétaires de terrains désignés par leurs pairs, les chefs de villages (art 42 arrêté interministériel N°0121/MEHU/MDGLAAT/DC/SGM/DGFRN/SA).

Le CLFS est dirigé par un bureau de cinq (5) membres organisé comme suit :

- **un président**, chargé du suivi de l'exécution des activités de culte de la forêt sacrée,
- **un secrétaire**, chargé du suivi des activités de sensibilisation, d'information et de formation,
- **un trésorier**, gestionnaire des ressources,
- **un responsable à l'aménagement**, chargé du suivi des activités d'aménagement forestier,
- **un responsable de culte**, chargé des activités culturelles et cultuelles, (art 43 de l'arrêté précité). La liste du CLFS ainsi que celle du bureau est en annexe (annexe 1).

2.7. Analyse des problèmes par ressource

La forêt sacrée Féléa d'Agoua dispose d'importantes ressources que sont les plantes médicinales, les bois morts, la faune sauvage, les arbres, le sol forestier, les PFNLs (escargot, faune sauvage) exploitées par la population. Les plantes médicales sont exploitées aussi bien par les hommes que les femmes pour traiter diverses maladies dans leur ménage, les bois morts sont exploitées par les femmes pour faire le feu. La faune sauvage est exploitée à des fins alimentaires et commerciales par les hommes. Le sol forestier est exploité par les hommes à la recherche de terre fertile pour l'agriculture et pour les plantations d'anacardes. La figure et le tableau suivant présentent respectivement le diagramme d'exploitation des ressources et l'analyse des problèmes et contraintes de gestion des ressources.

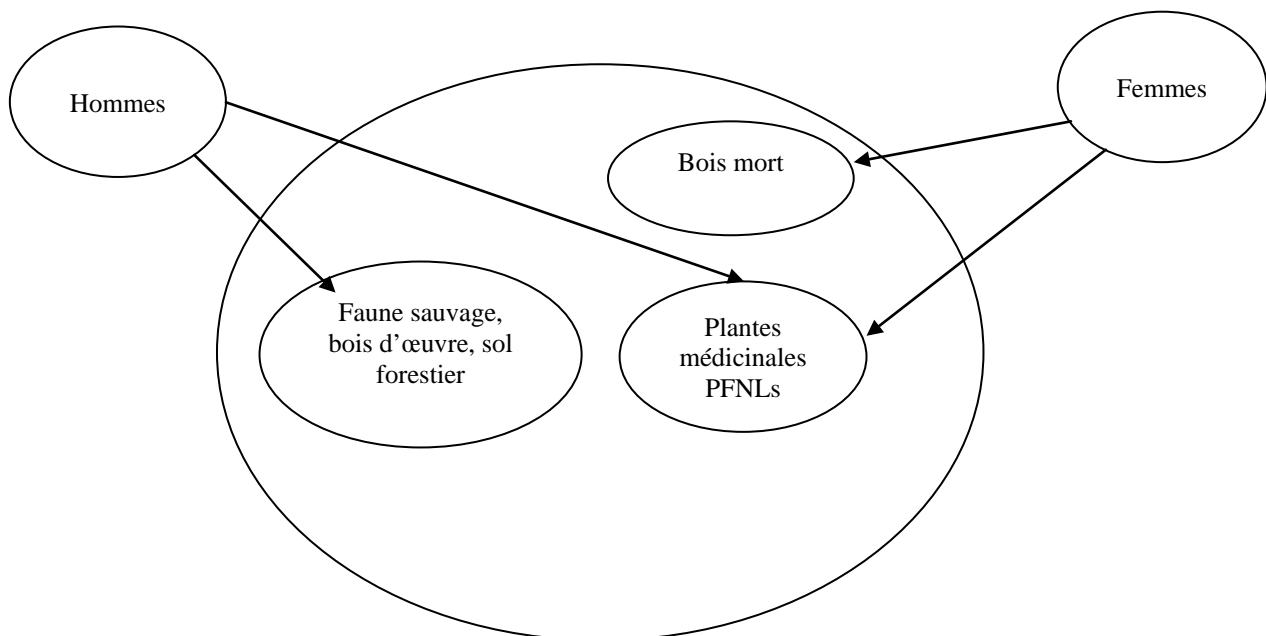


Figure 2: Diagramme d'exploitation des ressources de la forêt sacrée Féléa

Tableau 2: Identification et analyse des problèmes et contraintes de gestion des ressources de la forêt sacrée

Ressources	Problèmes	Causes	Conséquences	Solutions
Les arbres de la forêt	Surexploitation par les exploitants de bois et de charbon	Besoin de charbon et de madriers à commercialiser	Perte de biodiversité Dégradation de la forêt	Reboiser la forêt délimiter la forêt avec des arbres et signaler la forêt avec des plaques
Le sol forestier	Exploité pour l'agriculture et les plantations d'anacardes	Besoin de terres fertiles	Destruction de la forêt Perte de biodiversité	Aménager un pont sur le cours d'eau Agbado pour faciliter l'accès à des terres fertiles en aval
Plantes médicinales	Menacées par l'agriculture	Exploitation des terres par des agriculteurs	Disparition des plantes médicinales	Enrichir la partie dégradée avec les plantes médicinales
Faune sauvage	Dégradation des habitats des animaux Surexploitation de la faune par la population	Exploitation des terres de la forêt par des agriculteurs Forte chasse dans la forêt	Perte de diversité animale	Interdiction de chasse dans la forêt Reboisement de la forêt

III. OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET SACREE

L'objectif général de l'aménagement de la forêt sacrée Féléa est la protection de la forêt en vue de la conservation des valeurs culturelles et culturelles et le développement de l'écotourisme. De manière spécifique, il s'agit de :

- Restaurer et protéger le couvert végétal dégradé
- Revaloriser le caractère culturel et culturel
- Promouvoir l'écotourisme.

IV. ZONAGE DE LA FORET SACREE

Les séries d'aménagement sont définies à partir des types d'occupation du sol auxquels sont affectés des vocations ou objectifs de gestion. Ainsi, le zonage effectué dans la forêt sacrée Féléa a abouti à l'identification de deux (02) séries que sont: la série de protection et la série de service.

- **Série de protection:** elle est constituée de la totalité de la partie couverte par la végétation dans la forêt, elle a une superficie de 42ha 99a 12ca. Cette série a pour but d'assurer la protection des ressources naturelles de la forêt. Elle permettra de mettre fin aux menaces subies par la forêt.
- **Série de service :** cette série est constituée du lieu de culte. Elle vise à reconstituer le lieu de culte afin de restaurer les pratiques culturelles dans la forêt. Il est également prévu la réfection de l'habitat des premiers habitants du village dans la forêt pour le tourisme.

La carte du zonage ci-jointe présente les trois séries retenues dans le cadre de l'aménagement de la forêt sacrée (voir schéma de la carte participative annexe 2)

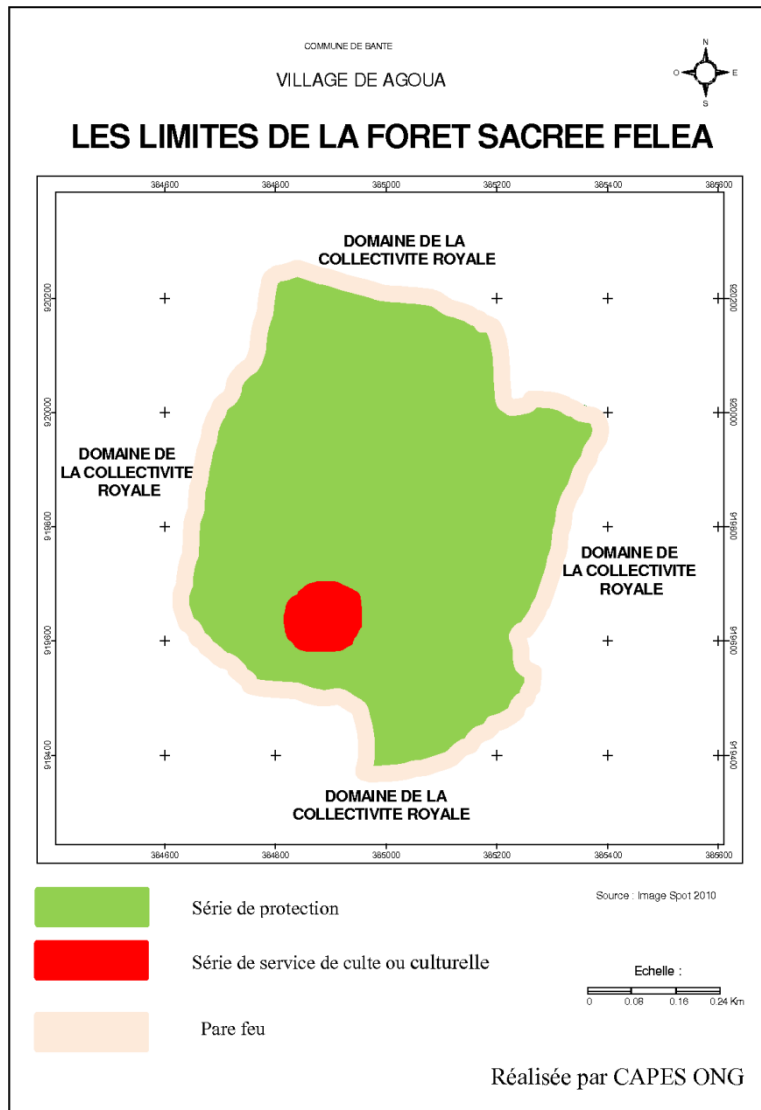


Figure 3 : Carte du zonage de la forêt sacrée Féleá de N'tchon

V. ELABORATION DU PLAN DE GESTION DE LA FORET SACREE

5.1 Définition participative des résultats attendus de chaque série

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des résultats à atteindre pour chaque série et les activités à mener telles que définies de manière consensuelle avec les dignitaires et les populations de N'tchon.

Tableau 3: Récapitulatif des résultats à atteindre et des activités à mener

Unité/Série	Objectifs	Résultats à atteindre	Activités
Série de protection	Maintenir et conserver la diversité biologique	Les limites de la forêt sacrée sont sécurisées et le couvert végétal restauré	délimiter la forêt avec des ligneux,
		La forêt est protégée contre les actes des chasseurs agriculteurs	réaliser les pare feux sensibiliser la population contre tout acte de chasse, d'agriculture
	Restaurer le couvert végétal dégradé	Toute la superficie de la forêt sacrée récupérée et restaurée	reboiser la forêt sacrée avec des plantes médicinales et forestières
Série de culte	Reconstituer le lieu de culte	Les valeurs culturelles et cultuelles des divinités sont restaurées	construire un bâtiment ayant abrité les premiers habitants du village promouvoir l'écotourisme
Terroir	Déplacer les agriculteurs installés à l'intérieur de la forêt vers les terres fertiles ou d'autres activités génératrices de revenus	Les AGR sont développées autour de la forêt sacrée	aménager sommairement des bas-fonds pour l'agriculture appuyer les groupements pour la production de gari de fromage

5.2 Définition consensuelle des règles de gestion de chaque série

Les règles de gestion spécifiques à chaque série afin d'atteindre les objectifs d'aménagement assignés à la forêt sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4: Règles consensuelles de gestion des séries

Type de série	Superficie (ha, a et ca)	Règles de gestion
Série de protection	42ha 99a 12ca	<ul style="list-style-type: none"> - Interdire de prélever de bois d'œuvre, de bois de service et de bois de feu dans la forêt sacrée; - Interdire de prélever les ressources fauniques ; - Collecter de plantes médicinales sous l'autorisation du CLFS - Eviter de détruire les plants mis en terre - Les anacardiens présents peuvent être exploités jusqu'à leur vieillissement
Série de service de culte ou culturelle	30 ca	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien régulièrement le circuit touristique - Respecter les consignes d'entrer dans les lieux des divinités
Terroir		<ul style="list-style-type: none"> - Etablir des statuts et règlement intérieur pour les groupements

5.3 Définition des coûts des activités

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des coûts unitaires de différentes activités.

Tableau 5: Récapitulatif des coûts unitaires des activités (F CFA)

Activités	Sous activités	Quantité	Coût unitaire	Coût total
Activités de protection et de conservation				
Délimiter la forêt avec des ligneux	Acquérir des jeunes plants	8600	400	3 440 000
Sous total 1				3 440 000
Reboiser la forêt	Acquérir des plants pour 26 ha	5200	400	2 080 000
	Acquérir des plants pour 17 ha	5100	400	2 040 000
Sous total 2				4 120 000
Protéger la forêt par un pare feu	Réaliser un pare feu autour de la forêt	05	90 000	450 000
Sensibiliser la population contre les feux de brousse la chasse et l'agriculture	3 séances de sensibilisation directe organisées par an et 3 communiqués radio	05	60 000	300 000
Sous total 3				750 000
Promotion des activités génératrices de revenus				
Aménager sommairement des bas-fonds	Aménager 20 ha de bas-fonds	20	PM	PM

Appuyer les groupements pour la production de gari et de fromage de soja	Appuyer les groupements en matériel	04	250 000	1 000 000
Sous total 5				1 000 000
Réfectionner le bâtiment ayant abrité les premiers habitants du village	Réfectionner le bâtiment ayant abrité les premiers hommes du village	01	2 000 000	2 000 000
Sous total 6				2 000 000
TOTAL				11 310 000

5.4 Plan de gestion

La gestion des activités planifiées pour la forêt sacrée Féléa suit un plan de gestion (tableau 6). Les activités relatives à la restauration du couvert végétal sont prévues pour les trois premières années d'exécution du plan. La sécurisation de la forêt en particulier la protection de ses limites est une activité dont l'exécution est prévue pour la première année du projet. Les activités de sensibilisation de la population pour une meilleure conservation des ressources sont prévues chaque année.

Tableau 6 : Synthèse du plan de gestion de la forêt Féléa d'Agoua

N°	Résultats	Activités/sous activités	Indicateurs	Période de réalisation					Respon sable	Partenaire	Observation
				An 1	An 2	An 3	An 4	An 5			
01	Le couvert végétal de la forêt dégradée est restauré	Enrichir 26 000 ha de plants forestiers	17 34 plants sont enrichis dans la forêt / an	X	X	X			CLFS	PIFSAP Mairie R/SCEPN	
		Acquérir et mettre en terre plants sur 17 ha dégradés Entretien des plants	1700 plants sont mis en terre chaque année	X	X	X					
02	Les limites de la forêt sont sécurisées	Délimiter la forêt avec les plants forestiers	8 600 plants sont mis en terre	X					CLFS		
03	La forêt est protégée contre toute activité de chasse, de feu et d'agriculture	Sensibiliser la population Assemblée villageoise	3sensibilisation directes/an 3 Communiqués radio/an	X	X	X	X	X	CLFS		
04		Aménager un pare autour de la forêt	Un pare feu est aménagé	X	X	X	X	X			
05	Les sources alternatives de revenus sont développées	Aménager les bas-fonds pour la production agricoles	20 ha de bas-fonds sont sommairement aménagés				X		Mairie	PIFSAP CLFS SCDR	PTF
06		Appuyer les groupements de femmes en matériels	04 groupements formés				X		Mairie CLFS	PIFSAP SCDR	
07	Le tourisme est promu	Réfectionner l'habitat des premiers hommes	01 bâtiment touristique disponible		X				PIFSAP Mairie	CLFS	

VI. DISPOSITIF DE GESTION

La forêt sacrée Féléa était gérée par le Roi. Chaque année, il organise des sacrifices durant le mois de Janvier pour implorer la paix dans le village. Le chef culte qui assure les sacrifices est issu de la famille royale Omongou. Malgré la volonté manifeste du Roi à conserver le patrimoine hérité de ses aïeux, il est confronté au non-respect des décisions de la cour due aux diverses menaces qui pèsent sur la forêt. C'est ce qui explique la forte pression exercée sur la forêt de nos jours. Le Roi a manifesté une volonté ferme d'être soutenu dans la gestion de cette forêt en vue de sa protection et de sa conservation.

Le présent plan d'aménagement est élaboré et sera mis en œuvre sur la base des principes de la Gouvernance par les communautés locales. En effet l'article 41 de l'arrêté interministériel précité prévoit que « la forêt sacrée est gérée par les organes suivants : le comité local de gestion de la forêt sacrée dénommé CLFS et le comité communal de coordination et de suivi de l'intégration de la forêt sacrée dénommé CCIS ».

Le CLFS, dans le suivi de la mise en œuvre des activités d'aménagement sollicite les services du représentant de l'Administration Forestière de la localité concernée.

Le CCIS est l'organe de coordination et de contrôle de l'exécution des activités mises en œuvre au niveau de la commune. Il est composé comme suit :

- Président : le maire ou son représentant
 - Vice président : le représentant des dignitaires des forêts sacrées de la commune
 - Secrétaire : le représentant de l'Administration Forestière de la Commune
 - Rapporteur : le responsable communal en charge du suivi évaluation
- Membres
- Le représentant du comité local de gestion de chaque forêt sacrée
 - Le chargé des affaires domaniales et environnementales de la commune
 - Le président de la commission en charge des affaires sociales et culturelles de la Mairie
 - Les chefs des arrondissements concernés (art 48 arrêté interministériel précité).

Les parties prenantes dans la mise en œuvre de ce PAGS sont :

- le Comité local de gestion de la forêt sacrée (CLFS),
- la Commune de Tanguiéta à travers le Comité Communal de Coordination et de Suivi de l'Intégration (CCIS),
- les populations riveraines
- l'Administration Forestière représentée par le projet

Le tableau ci-dessous présente les responsabilités et les rôles des différentes parties prenantes

Tableau 7: Responsabilités et rôles des parties-prenantes

Parties-prenantes	Responsabilités	Rôles
CLFS	Organe de gestion	<ul style="list-style-type: none"> - valider le programme annuel des travaux ; - veiller à la communication avec les populations ; - mettre en place un système de renforcement des actions de protection assurées par les populations.
Populations de d'Agoua		<ul style="list-style-type: none"> - veiller à la mise en œuvre des activités - suivre les règles de gestion
Mairie de Bantè	Maître d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> - appui légal à conservation de la Forêt Sacrée, - recherche de fonds pour la poursuite des activités d'aménagement de la forêt - sensibilisation des communautés - règlement des conflits
PIFSAP	organe d'habilitation	<ul style="list-style-type: none"> - approuver le PAGES (certification du contenu technique), - contrôler la mise en œuvre des activités planifiées. - faciliter la mobilisation des ressources financières - assurer l'accompagnement technique des actions de sensibilisation, d'information et de formation

6.1 Gestion des Produits Forestiers Non Ligneux

L'exploitation des produits alimentaires, médicinaux et autres produits de cueillette à des fins commerciales est interdite. Leur exploitation à des fins domestiques est gratuite. Ceux qui y sont intéressés doivent se faire connaître par le CLFS. Toutefois, l'exploitation doit garantir la pérennité de ces produits. Les usagers doivent éviter de détruire les arbres en les mutilant, en prélevant excessivement leurs feuilles, écorces et racines.

VII. Elaboration d'un plan de gestion environnementale et sociale

La mise en œuvre du plan de mitigation des impacts nécessite l'établissement d'un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) qui fixe les responsabilités des uns et des autres. Le tableau ci-après présente les mesures préconisées pour la limitation des impacts négatifs du projet sur l'environnement et le milieu social. Il prend en compte les impacts les plus significatifs.

Tableau 8: Plan de Gestion Environnementale et Sociale

Activités	Impacts négatifs	Impacts positifs	Mesures de renforcement et/ou d'atténuation	Responsables d'exécution	Responsables du suivi	Indicateurs de suivi
Enrichir la forêt avec des plantes médicinales et forestières	Coupe des arbres pour produire des piquets	<ul style="list-style-type: none"> - Enrichissement de la forêt - Accroissement de la richesse spécifique animale et végétale - Protection de la diversité biologique de la FS - Protection des espèces en disparition et/ou protégées 	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter la collecte des piquets au strict minimum - Initiation des séances d'IEC au profit des populations riveraines 	CLFS	Mairie PIFSAP R/SCEPN	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de plants morts après enrichissement de la forêt - Nombre d'espèces immigrées dans la forêt
délimiter la forêt avec des ligneux	Coupe des arbres pour produire des piquets	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des pressions anthropiques sur la forêt, - Réduction des pressions de pâturage 	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter la collecte des piquets au strict minimum - Initiation des séances d'IEC au profit des populations riveraines 			<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de plants mort après délimitation - Nombre d'espèces immigrées dans la forêt
Développer les AGR	-	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la pression sur les ressources naturelles - Amélioration du niveau de revenu des populations 	<ul style="list-style-type: none"> - Initier des séances de renforcement de capacités des membres des groupements 			<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de groupement en activité -Nombre de séances de renforcement initiés
Mise en œuvre du plan	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de terre pour les exploitants du sol forestier - Baisse du rendement agricole exploitants de la forêt 	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration de la forêt - Promotion et développement des cultes autour de la forêt - Valorisation de la forêt pour le tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager des bas-fonds en dehors de la forêt - Reconvertir les exploitants du bois en d'autres AGR - Initier des séances d'IEC au profit des populations 	CCIS CLFS	Mairie PIFSAP R/SCEPN	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre d'exploitants du sol forestier ayant abandonné la forêt -Nombre d'exploitants forestiers reconvertis -Niveau de reconstitution de la forêt

VIII. Elaboration d'un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan

Un système de Suivi-Evaluation axé sur les résultats et les impacts de l'aménagement (des activités à mener) est nécessaire pour s'assurer de la bonne application du PAGS. Il est lié au système de planification. Le système sera élaboré et mis en œuvre par le PIFSAP avec la participation des principaux acteurs de cogestion.

8.1 Indicateurs de la situation de référence

Lors de l'évaluation du PAGS, les indicateurs de performance ci-après seront pris en compte :

- fonctionnement du comité de gestion,
- exécution des activités,
- impact du PAGS sur la forêt et sur les populations riveraines.

Par ailleurs, un accent particulier sera mis sur l'auto-évaluation assistée du comité local de gestion de la forêt sacrée.

L'évaluation se fera une fois par an en fin de campagne et sera réalisée par l'Administration

Forestière représentée ici par le PIFSAP.

Tableau 9: Système de suivi évaluation de la mise en œuvre du PAGS

Eléments	Indicateurs de réalisation	Indicateur d'impact	Indicateurs de suivi	Source de vérification
Gestion administrative	<ul style="list-style-type: none"> - 2/3 des membres participent aux réunions - Les délais prévus pour l'exécution des activités d'aménagement sont respectés ; - Les rapports d'activités, des séances sont disponibles auprès du secrétariat du CLFS 	<p>Bonne gestion administrative du comité</p> <p>Adhésion de la population aux activités du PAGS</p>	<p>Un suivi local de la gestion administrative sera assuré mensuellement par le CLFS. Un Suivi externe sera aussi assuré par le PIFSAP à leur agenda propre.</p>	Rapport de suivi du CLFS et de PIFSAP
Gestion financière et du matériel	<ul style="list-style-type: none"> - Les budgets relatifs à l'exécution des activités d'aménagement et de gestion de la forêt sont votés en assemblée - Les budgets relatifs à l'exécution des activités d'aménagement et de gestion de la forêt sont cosignés 	<p>Bonne gestion financière et du matériel du comité</p> <p>Bonne gouvernance du comité de gestion</p>	<p>Un suivi local de la gestion financière sera assuré par le CLFS. Un Suivi externe sera aussi assuré par le PIFSAP à leur agenda propre.</p>	
Enrichir la forêt avec des plantes médicinales et plants forestiers	Au moins 10 000 plants et forestiers poussent dans la forêt	<p>Accroissement de la richesse de la forêt</p> <p>Disponibilité de plantes médicinales</p>	<p>Un bio monitoring sur la biodiversité sera réalisé chaque année par le CLFS. Un bio monitoring sur la biodiversité sera assuré par le PIFSAP</p>	Rapport de suivi-évaluation du comité de gestion et de PIFSAP
Délimiter la forêt avec des ligneux	8600 plants et épineux sont installés pour délimiter la forêt	Protection de la forêt contre les pressions anthropiques et animales		
Promouvoir les AGR	04 groupements sont formés et équipés sur la production agricole au niveau des bas-fonds	<p>Amélioration des revenus des populations, réduction de la pression sur les ressources naturelles</p>		

Par ailleurs, l'évaluation annuelle d'exécution du Plan de Gestion (PAG) sera effectuée par le PIFSAP.

Des contrôles d'avancement de la mise en œuvre du PAGES seront organisés chaque trois mois par la Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles (DGFRN) le R/CEPN.

Une évaluation à mi-parcours d'exécution du PAGES sera organisée, soit à la deuxième ou la troisième année de la période d'aménagement.

Le PIFSAP, la Mairie et le CLFS contribuent aux travaux d'évaluation.

IX. Elaboration du coût de la mise en œuvre du plan simple de gestion

9.1 Evaluation des charges

Les coûts relatifs aux différentes activités prévues dans le PAGES sont mentionnés dans le tableau ci-après.

Tableau 10: Evaluation du coût des charges et répartition entre les PTF

N°	Résultats	Activités/sous activités	Indicateurs	Coût de réalisation					Com mune	PIFSAP	Total
				An 1	An 2	An 3	An 4	An 5			
01	Les limites de la forêt sont sécurisées	Délimiter la forêt avec des plants forestiers	8 600 plants forestiers sont mis en terre pour délimiter la forêt	3 440 000					20%	80%	3 440 000
02	La forêt sacrée est reboisée	Acquérir et mettre en terre les plants forestiers sur 26 ha	5200 plants sont mis en terre /an sur 3 ans	1 374 000	1 374 000	1 374 000			20%	80%	4 120 000
		Acquérir et mettre en terre sur 17 ha de terre dégradée	5100 plants sont mis en terre chaque année								
03	La forêt est protégée contre toute activité de chasse de feu de brousse et d'agriculture	Sensibiliser la population	3séances de sensibilisation directe et communiqués radio/an	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	20%	80%	300 0000
04		Réaliser un pare feu autour de la forêt	1 pare feu est aménagé /an	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	20%	80%	450 0000
05	Les sources alternatives de revenus sont développées	Aménager sommairement les bas-fonds pour faciliter l'installation de ceux qui travaillent dans la forêt	20 ha de bas fonds aménagés pour la production agricole				PM				PM

06		Appuyer les groupements de femmes en matériel de transformation gari fromage					1 000 000		60%	40%	1 000 000
07	L'écotourisme est développé	Réfectionner un bâtiment ayant abrité les premiers habitants du village	01 bâtiment touristique est disponible		2 000 000				20%	80%	2000 000
										Total	11 310 000

9.2 Evaluation des produits

La mise en œuvre du PAGS permettra de renforcer l'intérêt de la population d'Agoua à la conservation de la forêt sacrée. Il permettra également d'améliorer la gestion des ressources naturelles de la forêt et de créer des activités génératrices de revenus permettant aux populations de trouver des sources de revenus afin de limiter les pressions sur les ressources de la forêt.

CONCLUSION DU PAGS

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié constitue un outil indispensable dans la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles. Cet outil élaboré pour la forêt sacrée Féléa dans le cadre de l'Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégées a permis de retenir quatre activités de protection et de conservation à savoir (01) reboiser la forêt sacrée, (02) délimiter la forêt avec les plants forestiers, (03) sensibiliser la population contre tout acte de chasse, d'agriculture et de feu de brousse (04) réaliser des pare feux. Des activités sont prévues pour développer les sources alternatives de revenus et le tourisme il s'agit de : (01) aménager des bas-fonds pour ceux qui exploitent la forêt (02) appuyer et équiper les groupements de femmes pour la production de gari et du fromage et (03) construire le bâtiment ayant abrité les premiers habitants du village pour le tourisme. Hormis le coût de l'aménagement sommaire du bas fond pour l'agriculture, le coût de mise en œuvre du PAGS est estimé à Onze millions trois cent dix mille francs (11 310 000 F CFA).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. **Afrique Conseil (2006)**. Monographie de la Commune de Bantè, 58p.
2. **Agbangla G., Fandohan S. (2010b)**. Guide de rédaction de Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié d'une Forêt Sacrée. MEPN, GFA, DFS, CID-RH. 51 p.
3. **Agence Béninoise pour l'Environnement (2005)**. Cadre de Gestion des Risques Environnementaux (CGRE) Projet de Gestion Communautaire de la Biodiversité Côtière et Marine du Bénin. République du Bénin, Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme. 60p.
4. Arrêté Interministériel N°0121/MEHU/MDGLAAT/DC/SGM/DGFRN/SA du 16 novembre 2012, fixant les conditions de gestion durable de la forêt sacrée en République du Bénin p10.
5. **COMITE DE PILOTAGE PDC2 Bantè (2010)**. Plan de Développement Communal 2011-2015. 122p.
6. **Dudley, N. (2008)**. Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées. Gland, Suisse : UICN. x +96pp.
7. **INSAE. (2004)**. Cahier des villages et quartiers de ville, Département du Zou Colline. RGPH 3. République du Bénin; pp 11-12
8. **UICN. (2004)**. Protected area categories. Vol 14 No 3, 192p.
9. **PIFSAP (2012a)**. Etude de référence sur les Plans d'Aménagement et de Gestion simplifié. 10p.
10. **PIFSAP (2012b)**. Biodiversité et cartographie de 45 forêts sacrées du Bénin. 396p.
11. **SOKPON N., AMETEPE A., AGBO V. (1998)**. Forêts sacrées et conservation de la biodiversité au Bénin. 1. Cas du Plateau Adja au sud-ouest du Bénin. Annales des Sciences Agronomiques du Bénin, vol. 1

ANNEXES

Annexe 1: Comité de gestion de la forêt sacrée de Féléa de N'tchon

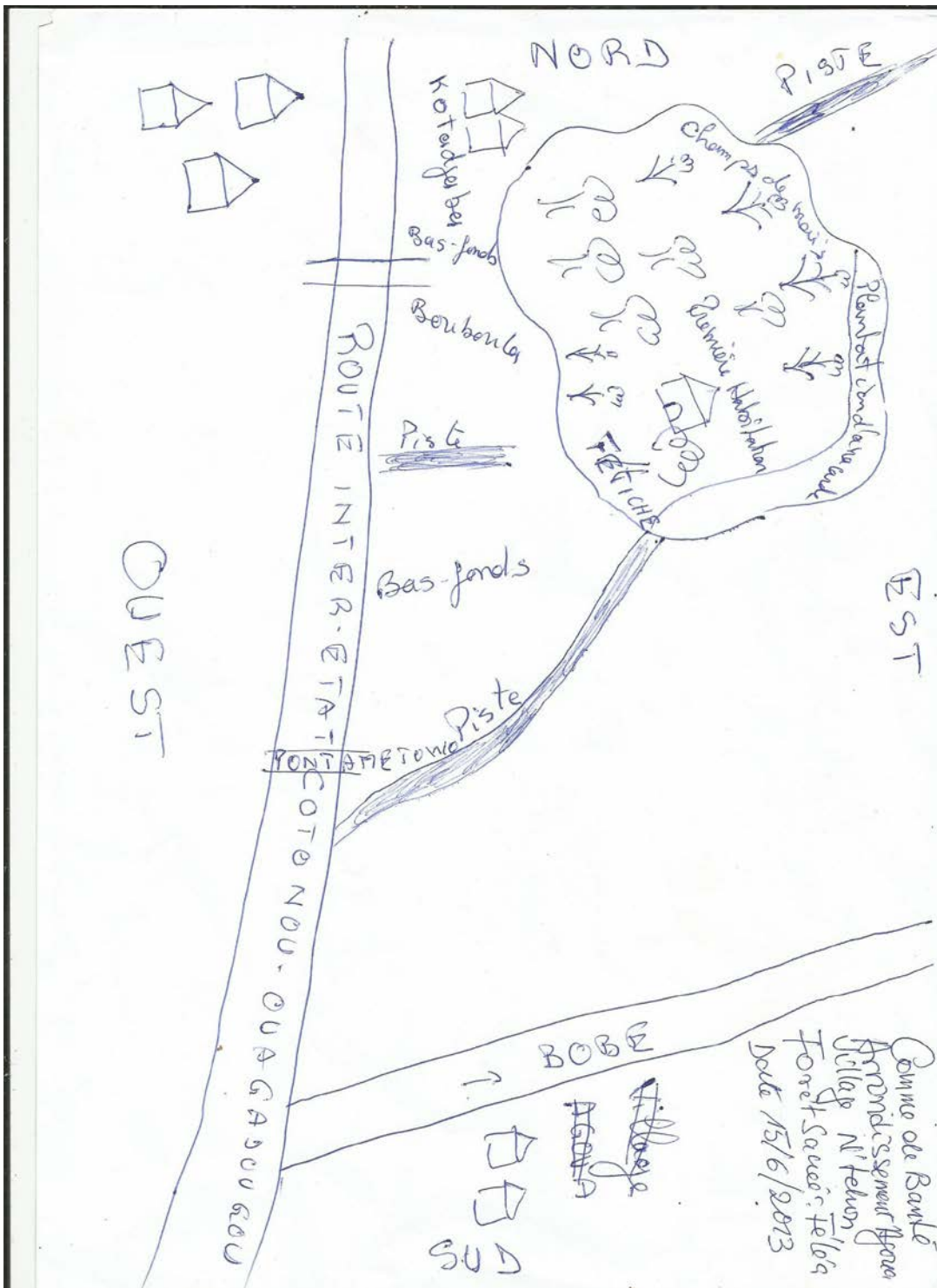
MEMBRES DU BUREAU

- 1. PRESIDENT** : ALLAGBE Lucien
- 2. SECRETAIRE** : DJAKPA Amos
- 3. TRESORIER** : OLOWOLAGBA Aziz
- 4. RESP. AMENAGEMENT FORESTIER** : ATCHADE Théophile
- 5. RESP. AFFAIRES CULTURELLES ET CULTUELLES** : ABEREKE Lafa

MEMBRES :

- 6.** ALAOU Bertin
- 7.** MIKPEDO Allasane
- 8.** ABEREKERE Barthélémy
- 9.** BABALAKOUN Eloi
- 10.** OGNOBO Mathias
- 11.** ATCHADE Laurent
- 12.** ABEREKERE Alexandrine
- 13.** AKOMINON Jeanne
- 14.** OGBE Zachary
- 15.** AFFOIGNON Léandre
- 16.** SERIKI Adébissi
- 17.** SM OYEFILÉ AFFOIGNON II

Annexe 2: Shéma de la carte participative de la forêt sacrée de Féléa de N'tchon



Annexe 3: Procès-verbal de restitution

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE VILLAGEOISE DE RESTITUTION DES
PLANS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION SIMPLIFIE
DES FORETS SACREES (PAGS)**

L'an deux mil treize et le 20/03/2013 s'est tenue à AGOUA l'Assemblée
Générale Villageoise de restitution du Plan d'Aménagement et de gestion Simplifié de la forêt
sacrée FELFA du village de NITCHAN Arrondissement de
AGOUA Commune de BANDJE

Elle s'est déroulée sous la supervision de Roi d'Agoua et des chefs villages

La liste des personnes présentes à cette Assemblée Générale y est annexée.

On note au nombre des participants : (50) Hommes (03) Femmes (.....) Jeunes

(17) Membres du Comité local de gestion de la forêt sacrée.

A l'issue de cette Assemblée Générale les décisions suivantes ont été prises :

Adoption des activités planifiées
Maintien de la superficie actuelle de la forêt
Remboursement des occupants de la forêt à se retirer progressivement
Travail du comité dans l'exécution des activités
Maintien des prohibitions de cueillette et de chasse
interdite dans la forêt

L'Assemblée s'est déroulée dans une très bonne ambiance

Démarrer à 10h 30 min, la séance a pris fin à 13h 30 min


Ont signé :


OYEFILE AFFOIGNON II

le Président du comité


ALLAGBE Lucien

le chef village


ALAOU Bertin






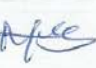



Annexe 4: Liste des participants à l'Assemblée Générale

















Liste de présence Assemblée Villageoise de validation de PAGS












Commune de : BANTE Arrondissement de : Agoua

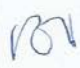











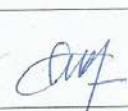
Village de : N'tekou Forêt sacrée : Féla

Date : 20-05-13

N°	NOM & PRENOMS	Sexe	CONTACTS	SIGNATURE
1	Coffi Yaou Barile	M	97685129	
2	APPOGNON Fidèle	M	6755-6439	
3	APPOGNON Gaston	M	96536922 94592193	
4	SAMISSI Robert	M	-	
5	AKOMINON J'orge	M	97001533	
6	MIKPEDES Ousmane	M	9642-9248	
7	IBIYEMI ALIPOU	M	97365436	
8	OGOUBI Charif	M	96079876	
9	MIKRON C. Bernard	M	66456816	
10	KASSIN Emmanuel	M	-	

N°	NOM & PRENOMS	Sexe	CONTACTS	SIGNATURE
11	ATCHADE GASTON	M	96750658	
12	ATCHADE Fidele	M	96319770	
13	KASSIN Dieu-donne	M	96010070	
14	ALAOU Bertin	M	† 97365543	
15	AGBOSSA Bernard	M	96019679	
16	IREDE ASSANE	M	97364188	
17	AFFOIGNON THEOPHILE	M	96492347	
18	FADE Luc	M		
19	ATCHADE Nicolas	M		
20	ORITI ISSA	M		
21	KATOUKA Nicodeme	M	67652444	
22	AKO LABI	M	66426891	
23	ONIONDON Ibrahim	M	66329753	

N°	NOM & PRENOMS	Sexe	CONTACTS	SIGNATURE
24	ETONDI ^o Etienne	M	97028065	
25	EZIN Germain	M	96248617	
26	ABEREKE ^e AL ^e Alexandrine	F	97333187	
27	TCHEGUELE Cola	M	66224103	
28	AHOUCOU Dieu - donne	M	94108032	
29	MIKPEDO Albertine	F	—	
31	DAGHADON Catherine	F	66468513	
32	ODSOUHOLA Epirotophe	M	95102105	
33	OMONNIHABI Rodrigue	M	94133172	
34	TAIWO Michael MICHAEL	M	66377903	
35	TAIWO Bernardin	M	67277621	
36	Babalakoum Laurent	M	66328655	
37	AMOUSSOU Kingt-cent	M	94374557	

N°	NOM & PRENOMS	Sexe	CONTACTS	SIGNATURE
38	SAMOSSI Joseph	M	—	
39	SAMOSSI Dieu-donne	M	67 01 95 29	
40	Ognibo Mathias	M	96 22 74 39	
41	Kende Olofacké	M	96 47 69 64	
42	ALLAGBE André	M	—	
43	OHOUNGBONON Alexiea	M	96 26 98 78	
44	Fagro Ernest	M	—	
45	Affogmon Josphé	M	—	
46	DJAKPA Fidele	M	96 53 60 -04	
47	TCHANISA théophile	M	—	
48	AHITEROH Germain	M	67 61 31 74	
49	Kamin Théophile	M	—	
50	Aborékéré Safa	M	67 44 87 47	

Annexe 5:Lettre de demande de reconnaissance légale adressée au Maire

Comité Villageois de gestion de la Forêt Sacrée Féléa



N'tchon le 17 juin 2013

A Monsieur le Maire de la Commune de Bantè

Objet : Demande de reconnaissance légale

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de solliciter de votre bienveillance, la reconnaissance légale de notre forêt sacrée dite forêt sacrée Féléa située dans le village de N'tchon Arrondissement d'Agoua. C'est une forêt appartenant au Omongou et abrite les divinités « Fami » et « Edjo ». Elle couvre une superficie de 42ha 99a 12ca.

Conservée par nos grands parents et leurs descendants, elle regorge d'importantes ressources naturelles et une grande diversité biologique. En effet, on y dénombre 07 espèces végétales réparties dans 05 familles. La faune est constituée de 09 espèces pour les mammifères, les oiseaux répartis dans 09 espèces réparties dans 07 familles, 03 espèces de reptiles et 25 espèces pour les entomofaunes.


Afin de continuer la protection entamée par nos parents de ces ressources naturelles de grande importance, nous soumettons à votre bienveillante attention la demande de sa reconnaissance légale.

Dans l'espoir d'une suite favorable à notre requête, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

PJ : Carte de la forêt sacrée de Féléa.

Ont signé


Le Chef de village


ALAOU Bertin




Représentants Bureau


Président


ALLAGBE Lucien

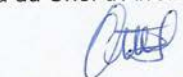
Secrétaire


AJAKPA Annos

Resp Aménagement


ATCHADE Théophile

Visa du Chef d'Arrondissement


KINNADOH Constant

Annexe 6: Quelques photos d'élaboration du PAGS



Photos 1 & 2 : Séance de collecte d'informations sur la forêt sacrée Féléa d'Agoua



Photo 3 : Atelier Communal de planification de PAGS à la Mairie de Bantè



Photo 4 : AG de restitution du PAGS de Féléa au Palais royal à Agoua